

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00449

Numéro SIREN : 877 480 723

Nom ou dénomination : A.R.S. MACONNERIE GENERALE

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2021 sous le numéro de dépôt 2749



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2019 B 00449

AUDE AUDIT COMPTABILITE
15 BOULEVARD DE VARSOVIE
11000 CARCASSONNE

Nos références : SC/2019 B 00449

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.R.S. MACONNERIE GENERALE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

VILLA 09 DI CASTELLI II -
26 RUE FRANCOIS MANSART
11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 877480723 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 07/09/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/2749, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 07/09/2021

Le greffier

Maître Simon MAUREL



A.R.SMACONNERIE GENERALE
Société par actions simplifiée

au capital de 200 euros
Siège social : 26 rue FRANCOIS MANSART
VILLA 09 DI CASTELLI II, 11000 CARCASSONNE
877480723 RCS CARCASSONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 2 436,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 436,00 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	7 268,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 704,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 9 704,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



A.R.SMACONNERIE GENERALE

**Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros**

Siège social

**26 rue FRANCOIS MANSART
VILLA 09 DI CASTELLI II
11000 CARCASSONNE**

877480723 RCS CARCASSONNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur KAMAL MIKDAM, associé unique et Président de la société A.R.SMACONNERIE GENERALE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

L'activité a été normale, malgré la crise sanitaire qui a touché l'ensemble du territoire et des entreprises.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

M. K

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Les perspectives pour l'exercice à venir sont de faire mieux que cette année , en développant le chiffre d'affaire et le bénéfice.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 59 559,00 euros contre 43 732,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 36,19%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 49,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 91,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 19 766,00 euros contre 6 663,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 196,65%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 68,00 euros contre 512,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,72%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 21 138,00 euros contre 16 301,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 29,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 5 813,00 euros contre 9 241,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -37,10%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2,00 personnes contre 2,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 9 510,00 euros contre 2 350,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 304,68%.

Le montant des autres charges s'élève à 447,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

M. K

Les charges d'exploitation se sont élevées à 56 742,00 euros contre 35 158,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 61,39%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 866,00 euros contre 8 574,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -66,57%.

Compte tenu d'un résultat financier de 0,00 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 2 866,00 euros contre 8 574,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -66,57%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 430,00 euros contre 1 286,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 436,00 euros contre un bénéfice de 7 288,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -66,58%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 32 531,00 euros contre 41 253,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,14%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 2 436,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 436,00 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	7 268,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 704,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 9 704,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 9 924,00 euros.

M. K

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à CARCASSONNE
Le 30 juin 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a long horizontal stroke.

A.R.SMACONNERIE GENERALE
Société par actions simplifiée

au capital de 200 euros
Siège social : 26 rue FRANCOIS MANSART
VILLA 09 DI CASTELLI II, 11000 CARCASSONNE
877480723 RCS CARCASSONNE

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'associé unique prend acte des modifications apportées aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes, qui ont été décrites et justifiées dans l'annexe.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 2 436,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 436,00 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	7 268,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 704,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 9 704,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

M.K

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique rappelle qu'il ne perçoit aucune rémunération en qualité de Président mais qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the left.

A.R.SMACONNERIE GENERALE
Société par actions simplifiée

au capital de 200 euros
Siège social : 26 rue FRANCOIS MANSART
VILLA 09 DI CASTELLI II, 11000 CARCASSONNE
877480723 RCS CARCASSONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2021

L'an [Année de la décision de l'associé unique (approbation des comptes annuels)],
Le 30 juin,
A 14 heures 30,

Monsieur KAMAL MIKDAM,
demeurant 26 RUE FRANCOIS MANSART, 1000 CARCASSONNE,

Associé unique de la société A.R.SMACONNERIE GENERALE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur KAMAL MIKDAM, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

M. K.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 2 436,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 436,00 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	7 268,00 euros
-------------------------------	----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	9 704,00 euros
---	----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 9 704,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique rappelle qu'il ne perçoit aucune rémunération en qualité de Président mais qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

KAMAL MIKDAM



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE CARCASSONNE PLACE GASTON JOURDANNE 11807 CARCASSONNE CEDEX 9	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE 26 Rue Francois Mansart	
Identification du destinataire	Villa 09 DI Castelli II 11000 CARCASSONNE	
	651 348827 87748072300015	
	Insp: IFU N° dossier N° Siret	
Preciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		B ACTIVITÉ Activités exercées (souligner l'activité principale) : Construction Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	2 866	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐		
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
------------------------------	--

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : SOCIETE EXPERTISE COMPTABLE I AUDE AUDIT & COMPTABILITE - Conseil : 15 BOULEVARD DE VARSIE - CGA/OMGA ou viseur conventionné : 11000 CARCASSONNE N° d'agrément	Signature et qualité du déclarant  KAMAL MIKDAM PRESIDENT
---	--

A CARCASSONNE le

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE
31122020

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

M VLT imputée sur les PVLТ de l'exercice

M VLT réalisée au cours de l'exercice

M VLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE		26 Rue Francois Mansart		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		11000 CARCASSONNE					
SIRET		8 7 7 4 8 0 7 2 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		4	

				Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	41 758	030	11 860	29 897	24 998
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	41 758	048	11 860	29 897	24 998
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	600	070	600	13 695	
		072	641	074	641	888	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 393	086	1 393	1 672	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	2 634	098	2 634	16 255	
	Total général (I + II)	110	44 392	112	11 860	32 531	41 253
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	200	200			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	7 288				
	Résultat de l'exercice	136	2 436	7 288			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	9 924	7 488				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 844	2 379			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 522)	172	19 763	31 386			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	22 607	33 765				
Total général (I + II + III)	180	32 531	41 253				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 410	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons	215		214	
	{ services * } intracommunautaires	217		218	59 559 43 732
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	49
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	59 608 43 732
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	91
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 766 6 663
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	(360)	244	68 512
	Rémunérations du personnel *			250	21 138 16 301
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	5 813 9 240
	Dotations aux amortissements *			254	9 510 2 350
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	446
	Total des charges d'exploitation (II)			264	56 741 35 159
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 866 8 574
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348			300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	430 1 286
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 436 7 288
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	2 436 314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	430
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* } 248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992		
ZFA NG (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies) 993		
Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies) 127			
Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite 641		
Dont divers* { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } 643 { Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) } 645 { Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) } 647					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	2 866	354
		Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	2 866	372
		Déficit col. 2			

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 799	442	735	444		446	15 534												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	12 000	462	13 100	464		466	25 100												
	Autres immobilisations corporelles	470	549	472	574	474		476	1 123												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	27 348	492	14 410	494		496	41 758												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 513	532	4 833	534		536	6 346												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	800	552	4 478	554		556	5 278												
	Autres immobilisations corporelles	560	37	562	199	564		566	236												
TOTAL		570	2 350	572	9 510	574		576	11 860												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 496
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	59 559	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	59 559	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	49	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	49	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	6 066	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	11 794	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	446	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	18 306	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	41 302
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
0

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 87748072300015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE

ADRESSE (voie) 26 Rue Francois Mansart

CODE POSTAL 11000 VILLE CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MIKDAM Prénom(s) KAMAL
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 23111983 N° département 11 Commune CARCASSONNE Pays FRANCE
Adresse : N° 26 Voie RUE FRANCOIS MANSART
Code postal 11000 Commune CARCASSONNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

87748072300015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.S. MACONNERIE GENERALE

ADRESSE (voie) 26 Rue Francois Mansart

CODE POSTAL 11000

VILLE

CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT